



**FRAIS PROFESSIONNELS
ET DE DEPLACEMENTS
LA CFTC NE SIGNE PAS !**

L'Ucanss proposait ce jeudi 23 juillet la mise à la signature de l'accord « frais professionnels et frais de déplacements ». La CFTC a décidé de ne pas signer cet accord qui devrait tout de même passer puisque signé par la CGT.

La CFTC s'était engagée dans cette négociation avec l'objectif d'égalité de traitement entre tous les salariés de l'Institution. Dans un sens l'employeur pourrait se targuer d'avoir satisfait les attentes de la CFTC....mais ce que nous appelions « égalité de traitement » a été traduit par « nivellement par le bas ».

Pour les forfaits repas, la CFTC demandait que tous les salariés bénéficient du forfait actuellement dévolu aux Agents de direction... Proposition employeur : tout le monde sur le forfait employés et cadres.

Pour les déplacements en train, la CFTC demandait que tous les salariés puissent voyager en première classe (et pas uniquement à partir du statut cadre).... Proposition employeur : tout le monde en seconde classe.

Comme trop souvent ces derniers temps, cette négociation semble avoir été ouverte dans un esprit de recherches d'économies. La CFTC n'est pas dupe de la pression du Ministère à ce propos. Nous estimons cependant que nous ne devons pas nous plier au diktat budgétaire de Bercy...surtout lorsque ces demandes d'économies ne sont accompagnées d'aucune contrepartie...comme sur les salaires par exemple...